



Ouest



Produire des bœufs en agriculture biologique - Conjoncture 2018

HISTORIQUE ET SPÉCIFICITÉ

La recherche de valorisation, en filière bio, peut conduire à finir une partie des mâles en bœufs. En effet, seuls les animaux les mieux conformés seront castrés. Le passage du système naisseur broutards vers l'engraissement de bœufs entraîne alors une diminution minimum de 25 % des vêlages pour conserver le même chargement. Enfin, la production fourragère doit être légèrement réorientée pour permettre de produire de la viande (croissance et finition des bœufs) avec moins de naissances. Ce système, décrit en race Charolaise, se rencontre également avec d'autres races et pour d'autres périodes de vêlage. Celle de fin d'hiver permet de limiter les stocks.

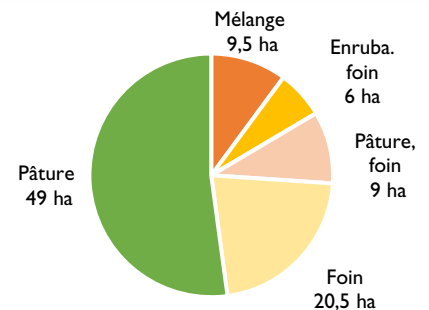
ÉVOLUTION : ENGRAISSER DES BROUARDERS EN BOEUF

1 UMO - SAU 94 ha, 92 UGB, 1,05 UGB/ha, 41 vêlages - Charolais, IVV matériel et bâtiments : similaires au système naisseur bio.

	Naisseur bio	NE bœufs bio	Evolution N/NE de bœufs
Vêlages	17 automne/41 hiver	41 hiver	Moins 30 % de vêlages
Mâles	25 broutards à 275 kgv à 2,80 €	16 bœufs de 34 mois à 445 kgc à 4,67 €	1 bœuf de plus = 1 vêlage de moins
Surfaces + céréales protéagineux	Herbe : 86 ha, mélange 8 ha soit 260 kg de concentrés par UGB	Herbe 85 ha, mélange 9,5 ha soit 360 kg de concentrés par UGB	herbe de qualité pour faire de la croissance et finition
Viande vive produite	24 T soit 268 kgv /UGB 2,58 € le kgv	26 T soit 293 kgv/UGB 2,63 € le kgv	
Vente	Le prix est équivalent entre les bœufs et les vaches.		
Capital	La diminution progressive des vaches compense en grande partie la recapitalisation des bœufs.		

L'ASSOLEMENT

Céréales protéagineux : 9,5 ha à 35 qx/ha de rendement
Enrubannage puis foin 2^{ème} coupe : 6 ha, 3,5 et 2 T
20 ha de foin 1^{ère} coupe à 3,8 T
9 ha de foin après déprimage à 3 T
Fumier composté sur 40 ha
54 T de paille litière dont 20 achetées
Fourrage stocké /UGB : 1,5 TMS



GESTION DES RISQUES

- Commencer le pâturage précocement et préférer le tournant. Cela permet une croissance économe des bœufs (finis avant 36 mois). Récolter l'herbe tôt en enrubannage pour diminuer les concentrés et permettre la finition.
- Sur le plan commercial il est préférable d'étaler les ventes.
- Prévoir des stocks de report (25% des stocks annuels).

CONDUITE DES BŒUFS

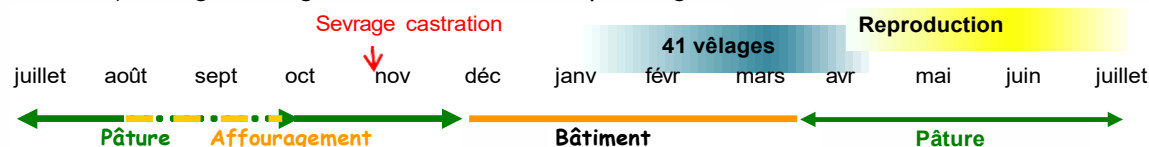
- Les veaux mâles sont sevrés fin octobre ; 16 sur 18 sont castrés.
- Ils sont ensuite allotés avec les génisses au pâturage et sont conduits en stabulation comme celles-ci (0,6 kg de concentré le 1^{er} hiver).
- Les croissances des bœufs au pâturage de printemps sont au minimum à 800 g de GMQ au pâturage et pas plus de 500 g en hiver (croissance compensatrice).
- La finition se réalise pour moitié au pâturage (avec complémentation) de juillet à novembre et pour l'autre moitié en stabulation avec de l'enrubannage et du concentré.

COLLECTION THÉMA



REPRODUCTION

IVV : 375 jours, âge 1^{er} vêlage : 36 mois, veaux sevrés par vêlage : 95 %.



CONDUITE DE L'ALIMENTATION

- Génisses 1^{er} hiver : le foin de meilleure qualité et 0,6 kg de mélange céréalier.
- Vaches : du foin de bonne qualité après vêlage

SANITAIRE

- Il y a moins de risques pulmonaires sur les vêlages de printemps, mais la vaccination reste possible. Parasitisme.

REPRODUCTION ET VENTES

- Monte naturelle avec des reproducteurs apportant un minimum de conformation.
- L'évolution des prix est définie selon une grille de prix, par les organisations de producteurs.

Ventes	Poids	Prix 2018	Evolution 2018/2017
12 vaches	420 kgc	4,67 €/kgc	10 %
5 génisses viande	380 kgc	4,98 €/kgc	10 %
8 bœufs à 32 mois	440 kgc	4,57 €/kgc	10 %
8 bœufs à 36 mois	450 kgc	4,77€/kgc	10 %

RENTABILITÉ

Le prix des bœufs en moyenne à 4,67 € permet à ce système, évoluant de naisseur spécialisé vers naisseur engraisseur de bœufs, de faire progresser le résultat par rapport à 2017.

La baisse des aides couplées à la vache allaitante est équivalente à la baisse du nombre de vaches.

Dans ces conditions, selon la méthode de calcul du coût de production, la rémunération permise en SMIC brut est de 1,95 par UMO et ce, sans prendre en compte la réduction du temps de travail qui découle du changement de système (nombre de vêlages). Le capital cheptel augmente légèrement avec les bœufs.

Ainsi la valeur totale du capital de l'exploitation est de 247 600 € avec un EBE de 42 400 €.

POINTS SENSIBLES

- Une bonne conduite de l'herbe est nécessaire pour faire de la croissance et vendre les bœufs avant 36 mois. Le marché du bœuf est plus aléatoire que celui de la femelle.

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Mai 2019 - Référence idele : 0019 502 026 – Réalisation : Corinne Maigret - Crédit photos : CRAPL/idele

Ont contribué à ce dossier :

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

44 - Vincent Lambrecht - Gaël Benoteau - Tél. : 02 53 46 63 10

49 - Christophe Grosbois - Tél. : 02 49 18 78 76

72 - Delphine Breton - Tél. : 02 43 29 24 32

85 - Baptiste Cornette - Tél. : 02 51 36 82 72

Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

79 - Pascal Bisson - Tél. : 05 49 77 15 15

Institut de l'Élevage - Mylène Berruyer - Réseau Bovins viande Ouest - Tél. : 02 49 71 06 25

Chambre d'agriculture de Bretagne

22 - Thierry Offredo - Tél. : 02 96 79 21 82

29 - Raymond Barré - Tél. : 02 98 52 48 10

35 - Frédéric Guy - Tél. : 02 23 48 26 87

56 - Margot Le Gac - Tél. : 02 97 46 83 32

Pour en savoir plus :

www.paysdelaloire.chambagri.fr / www.inao.gouv.fr / www.agencebio.org / www.interbev.asso.fr

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (dont le CasDAR), de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL